



VOTRE TÉLÉVISION SUR LA RIVE-SUD

Privilèges des membres

PRIVILÈGES	Membre individuel	Membre participant	Membre corporatif
FRAIS ANNUELS D'ADHÉSION	5 \$	25 \$	75 \$
PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS	✓	✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Le membre a un droit de participation à l'assemblée générale annuelle, incluant le dîner (en novembre). Le membre a un droit de participation aux différentes activités annuelles (soupers, soirées spéciales, etc.). 			
ARTICLE PROMOTIONNEL	✓	✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Le membre reçoit un article promotionnel aux couleurs de TVRS lors d'une activité. 			
DIFFUSION MENSUELLE D'UN COMMUNIQUÉ DANS LA SECTION ACTUALITÉS SUR TVRS.CA AVEC PHOTOS		✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Les communiqués* peuvent être rédigés en français ou en anglais. La longueur maximale d'un communiqué est de 500 mots. <p>* TVRS se réserve le droit de refuser la diffusion d'un communiqué.</p>			
ENTREVUE AUX ÉMISSIONS INFO RIVE-SUD ET SOUTH SHORE VIBE (émission anglophone pour les organismes offrant des services en anglais)			✓
<ul style="list-style-type: none"> La durée de l'entrevue est déterminée avec l'organisme. Le message doit être d'intérêt public et porter exclusivement sur les activités de l'OBNL. Le tournage est réalisé en studio en compagnie de l'animatrice ou de l'animateur désigné à cette fin. L'entrevue est diffusée selon un horaire établi par TVRS. 			
BANNIÈRE WEB SUR TVRS.CA			✓
<ul style="list-style-type: none"> Une bannière Web de l'organisme, avec ses coordonnées, est réalisée par TVRS, sans frais. La bannière est présente sur le site de TVRS.CA pour la durée de l'adhésion, soit un an. Le membre doit fournir son logo ainsi que toutes autres informations pertinentes. 			
À NOTER			
<p>La politique d'adhésion s'applique uniquement aux organismes à but non lucratif immatriculés par le Registraire des entreprises du Québec (REQ). Toute nouvelle demande d'adhésion est soumise au conseil d'administration de TVRS pour approbation. La période d'adhésion est de 12 mois et commence à la date de l'acceptation de la demande.</p>			